



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 70395

Texte de la question

M. Julien Dray appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le choix de la date de la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage. On peut saluer l'initiative de la France qui, par la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 reconnaissant la traite et l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, a prévu la création d'un comité pour la mémoire de l'esclavage, dont l'une des missions est de fixer une date de commémoration pour l'abolition de l'esclavage. La date proposée par le comité est le 10 mai en référence à la date de l'adoption par le Parlement de la loi. Cette date est rejetée par de nombreuses associations qui dénoncent son côté artificiel. De nombreuses autres dates sont proposées et un consensus autour du choix de la date paraît difficile à trouver. Cependant, la date du 23 mai que certains défendent pourrait, d'une part, faire référence à la reconnaissance de l'esclavage par la République et, d'autre part, réhabiliter la mémoire des victimes de l'esclavage. En effet, la loi reconnaissant la traite et l'esclavage en tant que crime contre l'humanité est parue au Journal officiel le 23 mai 2001. Par ailleurs, le 23 mai est le jour où trois cents associations avaient organisé une marche silencieuse en 1998 où quarante mille personnes avaient défilé dans les rues de Paris pour rendre hommage aux victimes, une marche désormais annuelle. Il le remercie d'examiner la symbolique du 23 mai et d'en tenir compte dans la décision qui sera prise.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dray](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70395

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 juillet 2005, page 7008